

SCCUQ @

Mai 2003 - numéro 24

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

25 ans

FERMETURE DU SYNDICAT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

À compter du 4 juillet
retour le 4 août

BONNES VACANCES

dans ce numéro

- À l'heure du SCCUQ Page 1
- MOT DE LA PRÉSIDENTE
- Les membres réitérent leur confiance envers l'équipe en place ! Page 2
- ÉDITORIAL
- Vers un nouveau statut Page 4
- Le 26e Congrès de la FNEEQ Page 5
- TÉLUQ : l'impasse continue Page 5
- Fin du conflit chez Cargill ? pas encore Page 6
- Nouvelle grève des employé-es de l'hôtel Holiday Inn Midtown Page 7
- 25 ans - Rappel historique Page 9
- En bref ... Page 11
- Pour nous rejoindre Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville, Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

À l'heure du SCCUQ



Photo: Pierre Interlino

En déambulant dans les corridors, nous apercevons une nouvelle horloge au carrefour des pavillons centraux du campus, pavillons qui abritent la majorité des activités d'enseignement du premier cycle. C'est un objet que le Syndicat des chargées, chargés de cours de l'UQAM tenait à laisser à la communauté universitaire pour témoigner tant de sa présence que de sa permanence.

Comme le soulignait dans son allocution, Suzanne Walsh, présidente du syndicat : « *Le choix de cet objet pour nous représenter, symbolise notre souci, de toujours donner l'heure juste sur la situation des chargés de cours. C'est un peu la mission de notre syndicat. Donner l'heure juste, nous l'avons fait à travers nos publications, mais aussi par notre présence constante, à la fois auprès de nos membres et auprès de la Communauté uqamienne* ».

Le dévoilement de l'horloge s'est fait le jeudi 17 avril dernier. Des représentantes et représentants de toute la communauté universitaire avaient été conviés à l'événement. Plusieurs dignitaires se sont présentés, dont le recteur Roch Denis, Danielle Laberge et Mauro Malservisi, respectivement vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création et vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives. Des représentants syndicaux du SPUQ, du SEUQAM, de la FNEEQ, d'autres syndicats de chargés de cours et d'associations étudiantes ont aussi tenu à être présents.

Laisser une horloge en souvenir, c'est une vieille idée. C'est lors du 20^e anniversaire du SCCUQ, que Lorraine Interlino, alors vice-présidente à la convention collective, avait songé à une manière toute spéciale, pour les chargées, chargés de cours, d'exprimer leur présence dans l'Université. Le projet a hiberné durant cinq ans et, orchestré par Marcel Bernier, s'est finalement réalisé dans le cadre des fêtes du 25^e.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Les membres réitèrent leur confiance envers l'équipe en place !

À tous les printemps, l'équipe syndicale entre en effervescence, car elle se prépare au renouvellement des mandats et aux élections aux postes d'officières et d'officiers. Cette année, pour la première fois, les mandats des personnes occupant les treize postes au Comité exécutif, au Comité des agentes et agents de relations de travail et au Comité mobilisation-intégration parvenaient à échéance simultanément, dans la foulée de la réforme électorale de 2001-2002.

Cette période en est toujours une difficile à vivre pour le Syndicat. En effet, l'année durant nous nous efforçons de travailler toutes et tous ensemble dans le meilleur climat possible, mais une fois la période de mise en candidature amorcée, il y a de longues semaines d'incertitude qui s'installent, une sorte de *no man's land syndical*, car nous ne savons pas qui partira, qui restera et qui arrivera ! Des conflits refoulés jusque-là éclatent parfois au grand jour (plus palpables après une année de négociation...). L'anxiété s'installe peu à peu face à d'éventuelles candidatures, réelles ou hypothétiques. Les turbines de la machine à rumeurs carburent à plein. Des alliances se nouent, d'autres se défont. Le train-train quotidien devient soudain plus lourd à supporter devant l'éventualité de ne plus travailler avec certaines personnes qui nous sont devenues chères, l'espoir ou la crainte (c'est selon !) de recommencer avec de nouvelles personnes et finalement, la nécessité de devoir côtoyer encore une année, des personnes avec lesquelles nous pouvons avoir plus de difficultés à nous faire comprendre et accepter.

Nous tentons ces dernières années comme organisation syndicale, de créer les conditions optimales, pour que ces périodes de passation de pouvoirs et de mandats se déroulent de façon correcte. Auparavant, les élections survenaient tout au long de l'année aux divers postes (sauf pour le Comité exécutif) et nos membres pouvaient poser leur candidature et être mis en nomination durant l'instance où l'élection se déroulait. Ces façons de faire ont déjà mobilisé

beaucoup d'énergies militantes autour d'enjeux électoraux et polarisé indûment nos réunions syndicales. Pas qu'il faille en faire abstraction, loin s'en faut ! Les tiraillements autour de questions de permanence syndicale et de leadership politique sont le lot de toute organisation démocratique. Nos syndicats sont traversés de tendances diverses et de personnes qui les incarnent au mieux. Mais au SCCUQ, nous étions continuellement sur le pied d'alerte, ce qui a pu saper inutilement le moral des équipes se succédant aux commandes.

Désormais, une fois l'an, les membres procèdent à l'élection des chargées, chargés de cours qui s'acquitteront des mandats dévolus à leur poste et qui leur sont confiés pendant l'année. Lors de la dernière élection statutaire du mois d'avril, un seul poste a comporté plus d'une candidature, et finalement toute l'équipe a été réélue. On peut y déceler un signe de confiance et de satisfaction des membres pour le travail accompli durant le dernier mandat, mais aussi un indice de stabilité... peut-être momentanée.

Plusieurs facteurs interviennent en effet dans le renouvellement et la durée des équipes. Par exemple, dans les syndicats de personnes à statut précaire, être élu à des fonctions d'officière et d'officier permet d'améliorer dans beaucoup de cas une condition matérielle incertaine et difficile tout en se dévouant à une bonne cause. Cette réalité est particulière à notre groupe d'emploi. Les officières, officiers des syndicats de permanents accèdent pour leur part à leurs nouvelles fonctions syndicales avec leur salaire annuel régulier. Ceux-ci sont donc « libérés » de leur poste pour la durée de leur mandat, mais généralement avec une charge de travail accrue et beaucoup plus de stress comparativement à ce à quoi ils étaient habitués à faire face. Ceci explique en partie le manque de vocations syndicales dans la plupart des organisations. En ce qui concerne nos membres, obtenir cinq à sept charges de cours en « libérations » par année (selon le poste, la

marge de manœuvre budgétaire), auquel s'ajoute la possibilité d'enseigner (selon les attributions de cours dans les unités d'embauche et la politique interne adoptée en assemblée générale concernant le cumul de libérations et de charges de cours), suscite de l'intérêt pour le militantisme syndical et peut contribuer à augmenter le nombre de candidatures potentielles par poste.

Les conditions matérielles propices au militantisme que nous nous sommes donnés collectivement et avons réussi à obtenir lors des différentes négociations, nous assurent une permanence syndicale (malgré notre précarité individuelle) et favorisent la relève lors de départs imprévisibles et de non renouvellement de mandats. Ceci permet une certaine continuité et une plus grande cohérence dans l'action et nous arme pour faire face aux menaces pesant sur les conditions de travail des chargées, chargés de cours. Trop de changements de personnes assumant des fonctions dans l'équipe, déstabilise l'appareil syndical, notre passé récent le prouve : démissions, départs subits pour d'autres emplois, décès, postes cumulés, postes non comblés, etc. Durant les premiers dix huit mois de ma présidence, ma priorité a été (outre la négociation), de former une nouvelle équipe, particulièrement au Comité exécutif. C'est maintenant chose faite.

Cela dit, il faut toujours se souvenir que personne ne fait de « carrière syndicale » au SCCUQ, même si des personnes ont pu y occuper des fonctions d'officières et d'officiers pendant plusieurs années. La chaise occupée par une personne ou l'autre est donc théoriquement vide à chaque élection qui s'amène et contrairement aux charges de cours, l'ancienneté et la compétence reconnue ne garantissent aucunement l'attribution au premier tour ! Quand nous entrons en fonction pour la première fois au Syndicat, nous signons une sorte de « contrat » de travail syndical avec les membres, à durée « indéterminée ». Par exemple, nous pouvons être réélus année après année ou ne désirer faire qu'un mandat. Et même si le travail syndical comporte sa part de récompenses, il recèle aussi sa part d'écueils, qui usent sa militante et son militant ! C'est pourquoi, même s'il faut des gens d'expérience dans une équipe syndicale, il faut aussi des personnes nouvelles qui acceptent de poursuivre le travail amorcé. Nous nous passons ainsi le flambeau depuis 25 ans !

Avec les mandats qui viennent tous d'être renouvelés et la signature de la nouvelle convention collective jusqu'en décembre 2005, l'équipe actuelle

entre dans une phase propice au développement de nouvelles avenues. Nous allons travailler très fort durant la prochaine année à mettre en place des ressources et des services adaptés aux besoins de toutes les chargées de cours et tous les chargés de cours, qui innoveront par rapport à nos façons de faire. Nous comptons sur vous pour nous soutenir dans nos efforts et pour continuer à faire du SCCUQ un syndicat fort, où les membres participent à la vie syndicale et contribuent à faire de l'UQAM, un endroit où il fait bon enseigner et étudier.

SUZANNE WALSH

Présidente

Perfectionnement long

Le 12 et 13 mai dernier avait lieu en après-midi, la toute première clinique d'aide pour les demandes de perfectionnement long. À cette occasion, une quinzaine de chargées, chargés de cours ont pu recevoir des informations personnalisées, des conseils sur la façon de présenter une demande, une lecture de leur projet avec commentaires, etc. Je remercie Jean-Luc Bonnaud et Anne Thibault, nos deux conseillers pour l'occasion ! Leur aide fut très appréciée par les personnes qui se sont prévaluées de leurs services. Pour ma part, en discutant avec les chargées, chargés de cours avant de les orienter vers la ressource appropriée, j'ai pu constater que plusieurs personnes ne comprennent pas bien les critères d'éligibilité, le genre d'informations qu'il faut inclure dans les demandes, le type de projet admissible par rapport au perfectionnement court, etc. En septembre nous referons le point sur toute cette question et soyez assurés que nous offrirons de nouveau ce service aux membres, devant le vif succès que la clinique a remporté.

SUZANNE WALSH

VERS UN NOUVEAU STATUT

Vous le savez, la question est dans l'air depuis l'hiver et devrait s'avérer une de nos préoccupations majeures de l'année qui vient. La récente convention collective comprend une disposition qui stipule la composition d'un comité paritaire sur la question d'un nouveau statut. Le syndicat a formé son comité. Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective en assurera la direction. Les autres membres du comité sont Yvette Podkhebnik, agente de relations de travail, Marcel Bernier, vice-président aux affaires universitaires et Bernard Dansereau, vice-président à l'information. L'Université voudrait entreprendre rapidement les discussions.

La création d'un nouveau statut est une vieille question qui refait surface. Elle a déjà fait l'objet de plusieurs débats qui montraient bien que les membres de notre syndicat sont loin d'être unanimes sur cette question.

Ce syndicat a été formé, il y a plus de 25 ans, dans le dessein de mettre fin à l'existence d'une classe d'enseignantes, d'enseignants en marge du corps professoral, marginalisée, exploitée voire méprisée. Au fil des ans, le SCCUQ s'est consolidé, a aidé d'autres syndicats de chargées, chargés de cours à se former mais n'a pas réussi à briser le modèle de développement de l'enseignement universitaire. Difficultés économiques, compressions budgétaires obligent et absence de volonté de changement, la présence massive de charge de cours s'est institutionnalisée pour devenir la norme dans le milieu universitaire, pas seulement à l'UQAM ou dans le réseau de l'Université du Québec, mais dans toutes les universités.

Le SCCUQ se concentre alors vers une amélioration des conditions des chargées, chargés de cours. Au fil des luttes, des négociations de conventions collectives, les situations matérielle, salariale et d'embauche s'améliorent. Il reste encore des ajustements importants à apporter, certains majeurs, mais un bon bout de chemin est fait.

Cependant la moitié de l'enseignement universitaire, au premier cycle par exemple, demeure l'apanage d'enseignantes, d'enseignants à statut

précaire. Tous ne sont pas précaires, mais le statut, lui, l'est et il peut difficilement en être autrement dans les conditions présentes.

Il semble actuellement y avoir des ouvertures de la part de l'Université mais aussi des professeurs, professeurs pour chercher des ajustements. Bien sûr, toutes les chargées, tous les chargés de cours n'ont pas un intérêt immédiat ni concret à un possible nouveau statut, les gens en double emploi, par exemple. De toute façon, il n'est pas question d'éliminer totalement le statut de chargé de cours. Il s'agit au contraire d'ouvrir des possibilités intermédiaires entre le statut de professeur et celui de chargé de cours, entre celui dont le travail comprend trois composantes, enseignement, recherche et service à la collectivité, et celui qui n'est que d'enseigner, entre le statut de celui dont le contrat est à durée indéterminée et celui qui est déterminé.

Quelles vont être les composantes de ce nouveau statut ? Quels seront les critères retenus ? Nul ne le sait encore.

Quelles seront les réactions du syndicat des professeures, professeurs et des assemblées départementales ? Quel sera le cadre juridique de cet éventuel nouveau statut ? Ici aussi, seul l'avenir le dira.

Sauf qu'il est manifeste que si nous aboutissons à des résultats positifs, il y aura des conséquences possibles. Syndicalement nous devons les évaluer.

La lutte à la précarité ne peut rester qu'un vague souhait, un énoncé programmatique ou une promesse pour un avenir meilleur. Elle passe par des gestes concrets et il y a aujourd'hui, croyons-nous, une réelle possibilité d'établir une brèche dans la précarité universitaire.

Pouvons-nous ne pas aller explorer s'il est possible de faire quelque chose.... 25 ans plus tard.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Le 26^e congrès de la FNEEQ

C'est à partir du 27 mai prochain que se tiendra, à Rimouski, le 26^e congrès de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), fédération à laquelle nous sommes affiliés depuis l'accréditation de notre syndicat.

Les instances fédérales et plus particulièrement les congrès se veulent des moments privilégiés pour que les syndicats affiliés, par le biais de leurs déléguées, délégués discutent et prennent position sur des enjeux sociaux à la lumière des intérêts professionnels, économiques et politiques de leurs membres.

Les principaux dossiers à l'ordre du jour du congrès sont le harcèlement psychologique en milieu de travail, la redynamisation de la vie syndicale et

l'action internationale. De plus, les congrès, comme nos assemblées générales, se doivent d'adopter les prévisions budgétaires et de procéder à l'élection des personnes qui assurent la direction politique de notre Fédération.

Nous y serons nombreuses, nombreux puisque à notre dernière Assemblée générale, notre délégation de 15 personnes a été facilement comblée.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes délibérations.

LORRAINE INTERLINO

Vice-présidente aux relations intersyndicales

TÉLUQ : l'impasse continue

Le syndicat des tuteurs et tutrices de la Télúq tente de renouveler son contrat de travail avec l'employeur. La situation est plus que difficile.

Le syndicat existe depuis 1993, au départ comme section 3594 du SCFP. En 1996, après de difficiles négociations, une sentence arbitrale fait office de première convention collective de travail. Une seconde convention est conclue en 1998. En 2001, les tutrices et tuteurs quittent le SCFP pour la FNEEQ et tentent alors de renouveler leur convention échue le 31 août 2001.

Les négociations se poursuivent, mais la partie n'est pas encore gagnée. Les difficultés dans la négociation ont-elles un lien avec l'éventuel rattachement de la Télúq à l'UQAM ? Certains des actuels dirigeants de la Télúq, on le sait, ne sont pas très chauds à l'idée de cette intégration. Cherchent-ils par la négociation de cette convention un moyen de faire pression, soit en retardant l'échéance, soit en balayant le problème à l'UQAM ? Évidemment, nous ne le savons pas, mais la situation des tuteurs et tutrices dans un éventuel rattachement à l'UQAM n'est pas encore précisée, et il y a fort à parier que certains pourraient bien vouloir se débarrasser de cette patate chaude et laisser à la direction de l'UQAM le soin de régler la question. Peut-être ne veulent-ils pas être tenus

responsables d'engagements financiers ou autres. Quelles que soient les motivations profondes des dirigeants de la Télúq, les tutrices et tuteurs sont dans une situation difficile.

Nous pouvons aussi nous poser la question de la situation qui prévaudra lors de l'intégration de la Télúq à l'UQAM pour les chargées, chargés de cours. Les conditions dévolues à la Télúq seront-elles extentionnées à nous ? Finalement, existe-il une possibilité que d'aucuns aimeraient que le dossier des tuteurs et tutrices ne se conclut qu'une fois le rattachement effectué et les ajustements syndicaux terminés ? S'il semble que la question des professeurs, professeurs ne pose pas de problème dans une éventuelle intégration au SPUQ, celle des employées, employés de soutien n'est pas encore résolue. Alors qu'advient-il des tuteurs et tutrices ? Resteront-ils autonomes, seront-ils intégrés au SCCUQ à part entière ou comme section autonome ? Bref, beaucoup de questions où les réponses n'existent pas encore.

Entre temps, le SCCUQ continue son indéfectible appui aux tuteurs et tutrices de la Télúq. À ce jour, notre contribution financière atteint 4 500 \$.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

Fin du conflit chez Cargill ? pas encore

La situation à Cargill s'enlise encore. Alors que la lumière semblait poindre au bout du tunnel, les patrons ont reculé, refusant de signer l'entente. En lock-out depuis le 28 mars 2000, soit plus de trois ans, les 42 travailleurs de la compagnie Cargill à Baie-Comeau se sont prononcés, le 18 avril, en faveur d'une recommandation du médiateur du ministère fédéral du Travail portant sur l'ensemble de la convention collective et sur le protocole de retour au travail. Les parties patronale et syndicale (CSN) avaient accepté la démarche que leur a proposée le sous-ministre fédéral du Travail, M. Warren Edmonson, en vue de dénouer l'impasse dans ce conflit de travail vieux de plus de trois ans. Le dossier fut confié à Jacques Lessard.

Les travailleurs de Cargill sont confrontés à une entreprise américaine qui voulait réduire radicalement le nombre d'emplois syndiqués, doter les plus jeunes du statut d'employés temporaires, tout en leur retirant la protection de la convention collective et chercher à éliminer les postes lors de la mise à la retraite. Cargill espérait en plus abaisser le salaire horaire de 23 \$ à 15 \$.

Le syndicat a déposé des plaintes de pratiques déloyales contre Cargill auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), l'accusant de négocier de mauvaise foi. Le syndicat a aussi déposé une plainte d'outrage au tribunal parce que Cargill ne respecte pas les décisions du CCRI, l'obligeant à assurer les services essentiels avec du personnel syndiqué plutôt qu'avec des briseurs de grève. Après une cinquantaine de jours d'audience, le CCRI ne s'est toujours pas prononcé sur la plainte de négociation de mauvaise foi parce que l'employeur multiplie les mesures dilatoires pour retarder la décision du CCRI.

La présidente de la CSN, Mme Claudette Carbonneau, a aussi sommé la ministre canadienne du Travail, Mme Claudette Bradshaw, d'intervenir en vue de favoriser un accord. « Mme Bradshaw doit cesser de fermer les yeux et de jouer à l'autruche. Utiliser des

briseurs de grève, c'est nier le droit même à la négociation, lequel ne peut s'exercer sans un véritable droit de grève. Nous lui demandons d'agir de telle manière que la Chambre des communes puisse adopter une législation bannissant de façon claire et précise l'utilisation des briseurs de grève durant un conflit de travail, une législation semblable à ce qui existe au Québec depuis plus de 25 ans ».

Cette législation a permis de civiliser les conflits de travail et s'est traduite par une diminution de la durée moyenne des jours de grève ou de lock-out. À l'opposé, les conflits de travail assujettis au Code canadien du travail sont souvent très longs comme en témoignent les conflits chez Cargill et récemment chez Vidéotron. Le Parlement canadien a tous les outils en main pour remédier à la situation et enfin adopter une véritable loi antibriseurs de grève.

Le géant américain de l'agroalimentaire Cargill annonçait dernièrement une hausse de 60 % de son bénéfice trimestriel pour atteindre 241 millions de dollars. La société, dont le siège social est à Minneapolis est la plus grosse entreprise des États-Unis non cotée en Bourse. Elle se livre à un large éventail d'activités allant du négoce de céréales à la transformation de viande en passant par les engrais et le pétrole. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2002-2003, le bénéfice totalise 891 millions de dollars alors qu'il était de 670 millions un an plus tôt.

La CSN a fait de ce conflit un enjeu majeur du mouvement syndical. En décembre, la CSN a lancé dans ses rangs une campagne d'appui financier supplémentaire et régulier en faveur des 42 familles des travailleurs de Cargill. Les montants recueillis à l'occasion de cette campagne viennent s'ajouter aux prestations régulières de 200 \$ par semaine par famille provenant du Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN. Le SCCUQ a fait sa part en octroyant aux travailleurs de Cargill, jusqu'ici, la somme de 4 500 \$.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Nouvelle grève des employées, employés de l'hôtel Holiday Inn Midtown

Les 87 employées, employés de l'hôtel Holiday Inn Midtown (anciennement Holiday Inn Crown Plaza centre-ville) ont voté à 94 pour cent la grève générale illimitée répliquant ainsi au lock-out de leur employeur.

« Nous sommes des travailleuses et des travailleurs de l'hôtellerie. Nous voulons des conditions de travail décentes, seulement notre juste part. Par ce vote de grève d'aujourd'hui, nous envoyons un message d'unité au propriétaire de l'hôtel ».

*Ursule Lahens,
présidente du syndicat*

À l'hôtel Holiday Inn Midtown, l'employeur Michael Rosenberg utiliserait des travailleurs de remplacement. Et ce n'est pas la CSN qui le dit mais un enquêteur du ministère du Travail, Thomas J. Hayden (voir l'extrait à la fin de l'article). Ce rapport d'enquête a été transmis au ministre du Travail de l'époque, Jean Rochon. La CSN entreprend alors des procédures judiciaires pour faire respecter le Code du travail.

« Il faut que cesse le manque de respect envers ces travailleuses et ces travailleurs. La bataille qui s'amorce à l'hôtel Holiday Inn Midtown est importante. Elle colore les relations de travail dans cet hôtel. Dans plusieurs autres hôtels du centre-ville de Montréal, cela fait longtemps que la CSN a réussi à s'entendre avec les hôteliers et à assurer des conditions de travail décentes aux travailleuses et aux travailleurs ».

*Jean Lortie, président
de la Fédération du
commerce-CSN*

La négociation débute en juillet dernier et dix rencontres se succèdent. En février 2003, devant la détérioration du climat de négociation, la CSN demande la conciliation du ministère du Travail. Le 19 février, les travailleuses et les travailleurs rejettent les dernières offres patronales dans une proportion de 87 pour cent. Trois séances de conciliation n'ont donné aucun résultat. Les principaux enjeux de la négociation sont la réduction de la charge de travail des préposées aux chambres, l'élimination de la sous-traitance très présente dans l'hôtel et l'obtention de salaires décents afin d'avoir la parité avec les travailleuses et les travailleurs des autres hôtels de Montréal. Le syndicat souhaite enfin assainir globalement les relations de travail et obtenir une convention qui se terminera en juin 2005, rejoignant ainsi les 5000 travailleuses et travailleurs de l'hôtellerie CSN qui participeront à la prochaine négociation coordonnée.

Le propriétaire de l'hôtel décrète un lock-out le 2 mars dernier. Le 4 mars, au cours d'une assemblée générale bondée, les travailleuses et les travailleurs votent en faveur de la grève générale illimitée dans une proportion de 94 pour cent. Le lendemain, le syndicat demande un enquêteur du ministère du Travail dans le but de faire respecter les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail du Québec. L'enquêteur a débuté son enquête le 10 mars et a remis son rapport le 14 mars.

L'hôtellerie traverse actuellement une période très florissante dans la grande région de Montréal. Les taux d'occupation des établissements hôteliers restent élevés. L'hôtel Holiday Inn Midtown, qui compte 486 chambres, n'y fait pas exception. En 2001, son taux d'occupation était de 69 pour cent. En 2002, le taux d'occupation fut de 67 pour cent et le prix moyen augmentait de près de 10 \$ par chambre.

Les pratiques de Michael Rosenberg ne sont pas nouvelles pour ces travailleuses et travailleurs. À la veille de Noël de 1993, les travailleuses et les travailleurs du même hôtel, qui portait alors le nom de

Holiday Inn Crown Plaza centre-ville, ont été congédiés en invoquant une présumée faillite. Pendant trois ans et demi, ils se sont battus pour retrouver leur emploi.

L'Assemblée générale du SCCUQ du 28 avril dernier octroyait un don de 1000 \$ aux employées, employés du Holiday Inn Midtown.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Extrait du rapport de l'enquêteur du ministère du Travail

Enquête selon l'article 109.4 du Code du travail (enquête concernant les dispositions antibriseurs de grève)

« La compagnie 2985420 Canada inc. (propriété de Michael Rosenberg qui possède notamment le Holiday Inn Midtown du 420 de la rue Sherbrooke Ouest de Montréal) contreviendrait de la façon suivante aux dispositions du Code du travail :

■ En utilisant les services de mesdames Mélanie Dumais et Angèle Ibrahim pour remplacer les salariés en lock-out alors qu'elles ont été embauchées après l'avis de négociation daté du 11 juillet 2002 - article, 109.1 a) du Code du travail.

■ En utilisant les services de HMS et Odyssee Aquatique (sous-traitants) pour remplacer des salariés en lock-out alors que ce sont des entrepreneurs - article 109.1 b) du Code du travail.

■ En utilisant les services de M. Barry Fournier et les autres salariés aux services de maintenance qui sont membres de l'unité de négociation en lock-out - article 109.1 c) du Code du travail.

■ En utilisant les services de mesdames Mélanie Dumais et Angèle Ibrahim qui sont employées dans un autre établissement soit par HMS ou bien 2985420 Canada inc. pour remplacer des salariés en lock-out - article 109.1 e) du Code du travail.

Conclusion

Le sousigné est d'avis que la compagnie 2985420 Canada inc. aurait contrevenu aux articles 109.1 et suivants du Code du travail en utilisant des personnes non autorisées pour remplacer des salariés en grève. »

LA FNEEQ-CSN S'OPPOSE À TOUTES COMPRESSIONS EN ÉDUCATION

La FNEEQ s'interroge sur la volonté du nouveau gouvernement libéral de réaliser sa promesse d'accorder une priorité à l'éducation. L'annonce de possibles nouvelles compressions budgétaires par le nouveau ministre de l'Éducation, Pierre Reid, suscite de la méfiance dans notre fédération. Pierre Patry, président de la FNEEQ, insiste sur la nécessité de poursuivre la phase de réinvestissement amorcée en 2000 afin de pallier les compressions subies par le réseau de l'éducation de 1993 à 1999.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ POUR LA DÉTERMINATION DE L'ÉCHELON

Si vous avez obtenu ou obtiendrez bientôt un **nouveau diplôme**, vous devez produire une attestation officielle (copie certifiée conforme) **avant le 1^{er} juillet**. Cette attestation doit être remise au Service des ressources humaines. Ceci est important pour que cela soit considéré pour établir votre classification salariale à compter de la session d'automne. Cette opération n'a lieu qu'une seule fois par année. Il ne faut donc pas la manquer...

JOCELYN CHAMARD
Vice-président à la convention collective

25 ans

RAPPEL HISTORIQUE

1978-2003 : Le SCCUQ a 25 ans

Le débat autour des EQE est récurrent au SCCUQ. L'obtention d'EQE est, nous le savons tous, la base de notre possibilité d'emploi. Il n'est donc pas surprenant de lire des textes sur cette question dans d'anciennes publications du Syndicat. Il est toutefois significatif de considérer que la façon de poser le problème des EQE a peu évolué depuis des années.

Certaines pistes de solutions avancées, lors du renouvellement de la convention au milieu des années 80, se retrouvent presque mots pour mots dans l'actuelle convention. Par exemple, Jocelyn Chamard, dans le texte que nous reproduisons, identifie clairement la possibilité d'un comité de révision dans le cas de contestation de refus d'EQE ou de retrait de la compétence reconnue. Ce comité vient remplacer la procédure d'arbitrage dans l'actuelle convention.

Le texte, reproduit dans ce numéro, provient de la livraison d'octobre 1985 du *SCCUQ-INFO*.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

Réflexions sur les Exigences de Qualification pour l'Enseignement

À l'amorce d'une nouvelle négociation, je désire revenir surtout sur l'article 7 de notre convention soit les exigences de qualification requises pour l'enseignement (EQE) et la reconnaissance de ces exigences.

Je rappelle les pouvoirs de l'Assemblée départementale (A.D.) à cet égard :

- pouvoir de déterminer les exigences de qualification ;
- pouvoir de modifier les exigences de qualification ;
- pouvoir de décider si les chargés-es de cours répondent aux exigences de qualification.

Deux changements sont intervenus avec la convention collective de 1983 :

- a) la possibilité de contester la (les) décision(s) de l'A.D. lors d'un comité d'appel – le comité de révision professionnel ;
- b) auparavant, les exigences de qualification déterminées par l'A.D. ne pouvaient qu'être en-

deça ou égales aux critères minimaux d'embauche des professeurs-es ; cette borne ne fait plus partie de la convention collective.

La mise en place d'un comité d'appel a signifié l'abandon de la procédure de griefs et d'arbitrage lorsqu'un-e salarié-e contestait le bien-fondé du refus de reconnaissance d'EQE par une A.D.. Statistiquement, le gain est indéniable. Antérieurement, un arbitre refusait de remettre en cause le jugement professionnel d'une assemblée de professeurs-es. Ce qui est sûr c'est que les décisions du comité de révision professionnel de renverser une (les) décision (s) d'une A.D. nous montrent que parfois la « reine peut se tromper » (lire l'Assemblée départementale) et par là, elles ont brisé un mur sur lequel on se heurtait. Toutefois, les « fruits amers » d'une non-reconnaissance d'EQE, soit par l'A.D. ou soit par le comité de révision demeurent.

Quant à la borne (voir le point b indiqué ci-haut) par rapport aux critères minimaux d'embauche des professeurs-es, des voix se sont fait entendre encore au Syndicat pour affirmer que c'est une perte

importante. Je dois dire, qu'à ma connaissance, cette clause n'avait pas été testée quant à son champ d'application réel au moment de la deuxième convention collective. Perte substantielle, je demeure incrédule !

Parmi les problèmes à régler lors de la prochaine négociation, on peut remettre en cause les pouvoirs de l'A.D. (fixation, modification et décision de reconnaissance des EQE). On peut songer à prendre cette voie mais je crois qu'elle serait peu fructueuse. Par contre, certains points méritent de meilleures balises :

a) un cours soumis à l'affichage et offert aux chargés-es de cours et sur lequel personne ne détient la compétence reconnue ou n'a obtenu ni réclamé les EQE ; c'est la question d'un « dernier retour » au bassin des chargés-es de cours, avant de faire appel à l'extérieur, qui doit exister de session en session ;

b) présentement, même si le contenu d'un cours ne change pas, une reconnaissance d'EQE peut être invalidée si les EQE sont modifiées ; cette déqualification repose sur un pouvoir unilatéral (pouvoir de modification des EQE par l'A.D.) ; sans réclamer une reconnaissance à vie, je pense qu'il est possible de prévoir qu'une EQE une fois reconnue ne peut être retirée, sauf si le contenu du cours a été modifié de façon substantielle de l'avis de l'A.D.. Dans ce cas seulement, le comité de révision professionnel pourrait être amené à évaluer si cela doit amener le retrait de la reconnaissance d'EQE ;

c) une autre situation qui doit être l'objet d'un plus grand resserrement, c'est le retrait de la compétence reconnue lorsque le contenu d'un cours a été modifié de façon substantielle de l'avis de l'A.D. (voir la clause 10.20 de la convention collective) ; ici encore, le comité de révision pourrait être appelé à évaluer la pertinence d'un tel retrait ;

d) les cours à contenu variable (par exemple en Étude littéraires les cours intitulé « corpus d'auteur » qui varient d'une session à l'autre) doivent être l'objet d'une procédure spécifique de reconnaissance d'EQE d'autant plus qu'on assiste à une croissance de ce type de cours dans les banques de cours des divers départements.

Finalement, un territoire à explorer, c'est l'analyse des décalages, des distorsions si on compte ce qu'on nous demande pour exercer notre tâche (diplômation,

expérience professionnelle) et la fonction à laquelle on est cantonnée (tâche d'enseignement) par l'Université et par le corps professoral.

Il faudrait examiner de près le contenu des EQE (Exigences de qualification pour l'enseignement) pour savoir si elles impliquent de la recherche, de la création, de l'expérience particulière... ; il faudrait regarder également si lors de la reconnaissance des EQE interviennent ces éléments.

Je pense, de toute manière, qu'il est légitime de demander à l'Institution de nous offrir des possibilités de faire des activités de recherche, de faire de la création pour assurer

L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

(par exemple, une banque d'équivalents de charges de cours dont la finalité serait différente de celle qui existe pour la mise à jour des connaissances). Il s'agirait moins de le demander dans une optique d'élargissement de la tâche dans le cadre d'une vision universaliste (tous, toutes les chargés-es de cours doivent faire de l'enseignement et de la recherche/ou de la création) que d'optimiser les ressources à partir du bassin des chargés-es de cours qui ne bénéficient pas d'un emploi à temps plein. J'ai la conviction que les institutions universitaires sous-utilisent le potentiel artistique, créateur, scientifique, critique d'un segment important de leur personnel enseignant. C'est l'amélioration de la formation universitaire assurée aux étudiants-es qui doit être le critère décisif à cet égard. Cette relation « circulaire » entre l'enseignement et la recherche/ou la création doit être établie (rétablie) pour contrer notre déqualification et notre déprofessionnalisation.

JOCELYN CHAMARD

Chargé de cours au Département d'histoire

LES NÉGOCIATIONS DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Le gouvernement libéral va devoir faire face au dossier de l'équité salariale et du renouvellement des conventions collectives de ses 425 000 employés des secteurs public et parapublic. Les compensations au titre d'équité salariale impliquent quelques centaines de millions de dollars. Les conventions arrivent à échéance le 30 juin prochain. Ces négociations nous intéressent directement puisque notre nouvelle convention collective stipule que notre rémunération sera ajustée aux paramètres gouvernementaux.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

En bref...

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

La nouvelle convention collective a été officiellement signée le lundi 5 mai 2003. La présidente, Suzanne Walsh, le secrétaire général, Guy Dufresne ainsi que les autres membres du Comité de négociation, Jocelyn Chamard, Pierre Chapleau et Jean-François Tremblay, ont apposé leur signature au bas du document. La partie patronale était représentée par le recteur Roch Denis, les vice-rectrices, vice-recteur, Danielle Laberge, (Enseignement, à la recherche et à la création), Carole Lamoureux (aux Études) et Mauro Malservisi (aux Ressources humaines et aux affaires administratives) ainsi que les membres du comité de négociation, Jean-Paul Legrand, Huguette April, Brigitte Groulx, et André Bourret. Rappelons que cette convention collective se termine le 31 décembre 2005.

LES RÉALISATIONS DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS

Notre statut, semblable pour certaines, certains à celui de pigiste, limite souvent notre implication dans l'Université. Que ce soit au syndicat ou dans une des multiples agences universitaires, la connaissance des diverses réalisations, publications, bourses, prix, pourrait s'avérer intéressante. La chargée, le chargé de cours y gagnerait aussi en visibilité.

Nous aimerions donc que vous nous fassiez parvenir ces informations au syndicat. Nous verrons à les transmettre à l'Université le cas échéant.

Dans son *Rapport annuel 2001-2002*, l'UQAM fait état de ses réalisations. Les chargées, chargés de cours, tout comme les autres composantes universitaires, sont reconnus pour leur contribution à la mission de l'Université.

La reconnaissance passe aussi par la connaissance.

UQAM : CAMPAGNE MAJEURE DE DÉVELOPPEMENT 2002-2007

Sous le thème *Prenez position pour l'UQAM*, l'Université lance officiellement sa campagne de financement. La dernière en date s'est déroulée de 1994 à 1999. Le SCCUQ s'associe à cette campagne avec tous les autres corps d'emploi, les étudiantes, étudiants et les retraitées, retraités.

La réussite de cette campagne nécessite notre implication et notre participation. Marie Bouvier, trésorière du SCCUQ et coprésidente de la campagne, sollicite la présence d'une quarantaine de chargées, chargés de cours pour cette campagne.

Vous pouvez rejoindre Marie Bouvier au numéro suivant : 514-987-3000 poste 3050 ou son adresse internet : bouvier.marie@uqam.ca

UN OUVRAGE CONSACRÉ À MADELEINE PARENT

Une des principales figures emblématiques de la gauche politique, syndicale et féministe québécoise voit une partie de sa longue carrière relatée dans un ouvrage paru aux Éditions du Remue-ménage. Sous le titre *Madeleine Parent, militante*, Andrée Lévesque reproduit des textes d'un colloque consacré à Madeleine Parent.

La lecture des études historiques ou des témoignages qui composent l'ouvrage permet de mesurer la conviction de cette femme exceptionnelle, dont l'engagement dans le mouvement syndical, les organisations féministes et les questions sociales en général, a laissé des traces indélébiles.



... ET UN AUTRE À JACQUES V. MORIN

Un autre syndicaliste, beaucoup moins connu, fait aussi l'objet d'une publication. Jacques-Victor Morin, Jacques-V pour plusieurs, a connu un parcours exceptionnel.



Syndicaliste, il côtoie, dans les années 50, les leaders qui mènent la lutte au duplessisme. Jacques-V sera de la Fédération des unions industrielles du Québec, (FUIQ), du Rassemblement démocratique, de la CCF, du NPD, etc. Il fait partie de cette social-démocratie québécoise et canadienne méconnue.

Jacques-V prolonge ensuite son implication dans l'éducation populaire. Il assistera des syndicalistes au Sénégal, au Sri Lanka, par exemple. Il sera pendant près de vingt ans le secrétaire général associé de la Commission canadienne de l'Unesco.

L'ouvrage, *Jacques-Victor Morin, Syndicaliste et éducateur populaire* (VLB éditeur) est le fruit d'entrevues réalisées sous la supervision d'un jeune historien, Mathieu Denis.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DE COURTE DURÉE

N'oubliez pas, l'échéance pour les projets de perfectionnement de courte durée est le 13 juin pour l'été et le 26 septembre pour l'automne.

Le texte du programme de perfectionnement est disponible sur le site WEB de l'UQAM à l'adresse suivante : www.rhu.uqam.ca sous la rubrique **Perfectionnement SCCUQ**.

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : sccuq@uqam.ca

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495


Télécopieur : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES :

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

Un numéro de boîte vocale doit être précédé de 987-3324 lorsque rejoint de l'extérieur

Comité exécutif	
Suzanne Walsh, présidente	6644#
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	2794#
Lorraine Interlino, vice-présidence aux relations intersyndicales	3180#
Marcel Bernier, vice-présidence aux affaires universitaires	6741#
Marie Bouvier, trésorerie	3050#
Guy Dufresne, secrétaire général	2793#
Bernard Dansereau, vice-présidence à l'information	2793#
Comité des agentes et agents de relations de travail	
Marie-Claude Audet	2789#
Gordon Lefebvre	3536#
Yvette Podkhlebnik	4886#
Comité mobilisation-intégration	
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
Francine St-Hilaire	5609#
Secrétariat	
Monique Bouchard	3495#
Diane Guilbault	3720#

 Nous faire parvenir le coupon-réponse par la poste ou par courriel à : sccuq@uqam.ca

GARDEZ LE CONTACT ! - CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Nom :

Prénom :

DÉPARTEMENT OU FACULTÉ

Adresse de courrier électronique :